



RCS : CANNES

Code greffe : 0602

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CANNES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 01024

Numéro SIREN : 789 158 730

Nom ou dénomination : TAMARIN PROMOTION

Ce dépôt a été enregistré le 13/02/2017 sous le numéro de dépôt 348

SARL TAMARIN PROMOTION

12 Avenue des Arlucs

06150 CANNES LA BOCCA

2014 B 1024

348

COMPTES ANNUELS

Constaté conforme à l'original



DURIVAUX JEAN GAE

8 AV LEMERAY

LE VAENSOL

06600 ANTIBES

0493341318

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 30/09/2014 12			Exercice N-1 30/09/2013 13	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	883	27	856		856	
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	14 000		14 000	12 000	2 000	16.67
	Créances rattachées à des participations	357 872		357 872	216 457	141 415	65.33
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
Total II		372 755	27	372 728	228 457	144 271	63.15
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés						
	Autres créances	199 915		199 915	25 459	174 456	685.24
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	2 234		2 234	18 002	15 768	87.59
	Charges constatées d'avance (3)						
	Total III	202 149		202 149	43 461	158 688	365.13
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		574 904	27	574 877	271 918	302 959	111.42

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

357 872

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 30/09/2014 12	Exercice N-1 30/09/2013 13	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 10 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	10 000	10 000		
	Réserves				
	Réserve légale				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	7 461		7 461	
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	33 905	7 461	26 445	354.46
	Subventions d'investissement Provisions réglementées				
	Total I	31 366	2 540	33 905	NS
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (I)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants		14	14	100.00
	Emprunts et dettes financières diverses	558 998	266 497	292 501	109.76
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	39 887	2 432	37 455	NS
	Dettes fiscales et sociales	2 357	435	1 922	441.90
Comptes de Régularisation	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes	5 000		5 000	
	Produits constatés d'avance (I)				
	Total IV	606 242	269 378	336 864	125.05
	Ecart de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	574 877	271 918	302 959	111.42

(I) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

606 242 269 378

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 30/09/2014 12			Exercice N-1 30/09/2013 13		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services							
Chiffre d'affaires NET							
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation							
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			0			0	
Autres produits							
Total des Produits d'exploitation (I)			0			0	
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			34 353	3 388	30 965	913.84	
Impôts, taxes et versements assimilés			260	435	175	40.23	
Salaires et traitements							
Charges sociales							
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			27		27		
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges			0		0		
Total des Charges d'exploitation (II)			34 641	3 823	30 817	806.00	
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			34 640	3 823	30 817	805.99	
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	30/09/2014 12	30/09/2013 13	Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	13 622		13 622	
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	13 622		13 622	
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	12 888	3 637	9 250	254.34
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	12 888	3 637	9 250	254.34
2. Résultat financier (V-VI)	735	3 637	4 372	120.20
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	33 905	7 461	26 445	354.46
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII				
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII				
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)				
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
Total des produits (I+III+V+VII)	13 623		13 623	
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	47 528	7 461	40 068	537.06
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	33 905	7 461	26 445	354.46

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	30/09/2014 12	30/09/2013 13	Euros	%
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	856.00		856.00	
21810000 AAI DIVERS	883.00		883.00	
28181000 DOT AMORT AAI	27.00		27.00	
AUTRES PARTICIPATIONS	14 000.00	12 000.00	2 000.00	16.67
26110000 PARTIC. PROJET BEAUSOLEIL	4 000.00	4 000.00		
26111000 PARTIC. 9 D'ANGELY	4 000.00	4 000.00		
26112000 PARTIC. LORD BYRON	1 000.00		1 000.00	
26113000 PARTIC. CARRE CROISETTE	1 000.00		1 000.00	
26120000 PARTIC.V.ORESSENCE	4 000.00	4 000.00		
CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS	357 871.57	216 456.88	141 414.69	65.33
26710000 CREANCE BEAUSOLEIL PROJET	30 300.00	159 000.00	128 700.00	80.94
26711000 CREANCE 9 D'ANGELY	140 937.80	57 339.80	83 598.00	145.79
26720000 CREANCE V.ORESSENCE	173 180.03	117.08	173 062.95	NS
26780000 INTERETS S/CREANCES RATT.PART.	13 453.74		13 453.74	
TOTAL II	372 727.57	228 456.88	144 270.69	63.15
AUTRES CREANCES	199 915.36	25 459.11	174 456.25	685.24
44566000 TVA Récupérable		233.29	233.29	100.00
44567000 CREDIT DE TVA REPORTE	1 247.00		1 247.00	
44586000 ETAT-TCA S/FACT.NON PARVENUES	6 640.00	391.02	6 248.98	NS
45502000 C/C TAMARINS DVLP	121 210.08		121 210.08	
46710000 SARL CANNES TECHNOPARK		24 834.80	24 834.80	100.00
46711000 FRAIS /AFF.VILLA ORESSENCE	92.00		92.00	
46713000 FRAIS/BIJOU PLAGE/LES VOILES	2 400.00		2 400.00	
46720000 FRAIS VILLA ALBA	4 670.00		4 670.00	
46730000 FRAIS LORD BYRON	21 622.75		21 622.75	
46740000 TAM DVLP FRAIS AFF.PRADIGNAC	1 180.30		1 180.30	
46741000 FRAIS CARRE CROISETTE/Pradigna	39 656.23		39 656.23	
46750000 FRAIS AFF.VILLA AV.GROSSO	720.00		720.00	
46760000 FRAIS AFF. BIJOU PLAGE	300.00		300.00	
46770000 FRAIS AFF./BEAUSOLEIL PROJET	177.00		177.00	
DISPONIBILITES	2 233.71	18 001.92	15 768.21	87.59
51210000 BPCA	2 233.71	18 001.92	15 768.21	87.59
TOTAL III	202 149.07	43 461.03	158 688.04	365.13
TOTAL GENERAL	574 876.64	271 917.91	302 958.73	111.42

DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	30/09/2014 12	30/09/2013 13	Euros	%
CAPITAL	10 000.00	10 000.00		
10100000 CAPITAL INDIV. OU SOCIAL	10 000.00	10 000.00		
REPORT A NOUVEAU	7 460.50		7 460.50	
11900000 REPORT A NOUVEAU DT	7 460.50		7 460.50	
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	33 905.30	7 460.50	26 444.80	354.46
TOTAL I	31 365.80	2 539.50	33 905.30	NS
CONCOURS BANCAIRES COURANTS		13.98	13.98	100.00
51860000 BANQUE-AGIOS PAYER		13.98	13.98	100.00
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES	558 998.16	266 497.03	292 501.13	109.76
45501100 C/C MARCEL BRANCAL.	141 815.39	120 815.39	21 000.00	17.38
45501200 C/C RAYMOND BRANCAL.	141 815.38	120 815.38	21 000.00	17.38
45501300 C/C USUFRUIT MARCEL BRANCALEO	129 507.93		129 507.93	
45501400 C/C USUFRUIT RAYMOND BRANCALEO	129 507.94		129 507.94	
45502000 C/C TAMARINS DVL P		21 339.80	21 339.80	100.00
45580000 INTERETS SUR AVANCES ASSOCIES	16 351.52	3 526.46	12 825.06	363.68
DETTE FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	39 887.00	2 432.40	37 454.60	NS
40810000 FOURNISSEURS-FACT.NON PARVENUE	39 887.00	2 432.40	37 454.60	NS
DETTE FISCALES ET SOCIALES	2 357.28	435.00	1 922.28	441.90
44587000 TVA S/ FAE	2 242.28		2 242.28	
44860000 ETAT- CHARGES A PAYER	115.00	435.00	320.00	73.56
AUTRES DETTES	5 000.00		5 000.00	
46705000 SPY CASSIOPEE	5 000.00		5 000.00	
TOTAL IV	606 242.44	269 378.41	336 864.03	125.05
TOTAL GENERAL	574 876.64	271 917.91	302 958.73	111.42

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	30/09/2014 12	30/09/2013 13	Euros	%
CHIFFRE D'AFFAIRES NET				
AUTRES PRODUITS	0.40		0.40	
75800000 PROD.DIVERS DE GESTION COURANT	0.40		0.40	
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	0.40		0.40	
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	34 353.24	3 388.44	30 964.80	913.84
60640000 ACHATS FOURNIT. ADMINISTRATF	200.00	75.00	125.00	166.67
62260000 HONORAIRES COMPTABILITE	3 000.00	1 500.00	1 500.00	100.00
62261000 SECRETARIAT DES SOCIETES	100.00	1 145.00	1 045.00	91.27
62262000 HONOR.GESTION SOFIN	368.00		368.00	
62265000 HONO. ASSISTANCE & PREST.SERV.	30 000.00		30 000.00	
62270000 FRAIS ACTE & CONTENTIEUX	0.62	595.58	594.96	99.90
62700000 SERVICE BANCAIRES ET ASS	684.62	72.86	611.76	839.64
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	260.00	435.00	175.00	40.23
63511000 TAXE PROFESSIONNELLE CFE CET	260.00	435.00	175.00	40.23
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	27.00		27.00	
68112000 DOT AMORT IMMO CORP	27.00		27.00	
AUTRES CHARGES	0.31		0.31	
65800000 CHARGES DIV.GESTION COURANTES	0.31		0.31	
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	34 640.55	3 823.44	30 817.11	806.00
RESULTAT D'EXPLOITATION	34 640.15	3 823.44	30 816.71	805.99
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	13 622.36		13 622.36	
76300000 INT AVANCES S/PARTICIPATIONS	11 211.46		11 211.46	
76800000	2 410.90		2 410.90	
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	13 622.36		13 622.36	
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	12 887.51	3 637.06	9 250.45	254.34
66150000 AGIOS BANCAIRES	62.45	110.60	48.15	43.54
66151000 INTERETS DE C/C ASSOC.	12 825.06	3 526.46	9 298.60	263.68
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES	12 887.51	3 637.06	9 250.45	254.34
RESULTAT FINANCIER	734.85	3 637.06	4 371.91	120.20
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	33 905.30	7 460.50	26 444.80	354.46
TOTAL DES PRODUITS	13 622.76		13 622.76	
TOTAL DES CHARGES	47 528.06	7 460.50	40 067.56	537.06
BENEFICE OU PERTE (Produits - Charges)	33 905.30	7 460.50	26 444.80	354.46

SARL TAMARIN PROMOTION
12 Avenue des Arlucs

06150 CANNES LA BOCCA

ANNEXE DU 01/10/2013 AU 30/09/2014

DURIVAUX JEAN GAE
8 AV LEMERAY
LE VAENSOL
06600 ANTIBES
0493341318

ANNEXE

Exercice du 01/10/2013 au 30/09/2014

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(Code du Commerce - Art. R 123-196 1° et 2°; PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 et 121-2 et suivants du Plan Comptable Général 2014.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que des règlements ANC 2014-03 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicables à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Installations générales agencements aménagements divers			883
TOTAL			883
Autres participations	228 457		143 415
TOTAL	228 457		143 415
TOTAL GENERAL	228 457		144 298

ANNEXE

Exercice du 01/10/2013 au 30/09/2014

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Installations générales agencements aménagements divers			883	883
TOTAL			883	883
Autres participations		0	371 872	371 872
TOTAL		0	371 872	371 872
TOTAL GENERAL		0	372 755	372 755

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations	357 872	357 872	
Taxe sur la valeur ajoutée	7 887	7 887	
Groupe et associés	121 210	121 210	
Débiteurs divers	70 818	70 818	
TOTAL	557 787	557 787	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	39 887	39 887		
Taxe sur la valeur ajoutée	2 242	2 242		
Autres impôts taxes et assimilés	115	115		
Groupe et associés	558 998	558 998		
Autres dettes	5 000	5 000		
TOTAL	606 242	606 242		

Composition du capital social

(Code du Commerce Art. R 123-197; PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
PARTS SOCIALES	100.0000		100		100

Evaluation des immobilisations corporelles

(Code du Commerce Art. R 123-196 1°)

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/10/2013 au 30/09/2014

Evaluation des amortissements

(Code du Commerce Art. R 123-196 2°)

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Aménagements divers	Linéaire	4 ans

Créances immobilisées

(Code du Commerce Art. R 123-196; PCG Art. 831-2 7°)

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.

Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

(Code du Commerce Art. R 123-196)

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Disponibilités en Euros

(Code du Commerce Art. R 123-196 1° et 2°)

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/10/2013 au 30/09/2014

Détail des produits à recevoir

(Code du Commerce Art. R 123-196)

	Montant
INTERETS S/CREANCES RATT.PART.	
- INT CC ORESSENCE	5 964
- INT CC BEAUSOLEIL PROJET	3 616
- INT CC 9 D ANGELY	3 875
Total	13 454

Détail des charges à payer

(Code du Commerce Art. R 123-196)

	Montant
FOURNISSEURS-FACT.NON PARVENUE	
- PROV HONOS BILAN 30/9/14	3 000
- PROV HONOS AGO 2014	600
- PROV HONOS AGO 2014	54
- PROV DEBOURS 2014	186
- PROV GREFFE	47
- PROV HON ASSIST DVLP	36 000
ETAT- CHARGES A PAYER	
- PROV CFE A PAYER 30/09	115
INTERETS SUR AVANCES ASSOCIES	
- Intérêts déduc. au 30/09/2014	12 825
Total	52 827

TAMARIN PROMOTION
Société à responsabilité limitée
Au capital de 10.000 Euros
Siège social : 12 Avenue des Arlucs
06150 CANNES LA BOCCA

RCS CANNES 789 158 730

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 27/10/2016

L'an deux mille seize, et le vingt-sept octobre, à dix heures, les associés se sont réunis au siège social, en assemblée générale ordinaire annuelle sur convocation de la gérance.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents

Sont présents :

La SARL TAMARINS DVLP représentée par son mandataire Monsieur Eric BRANCALEONI,

Propriétaire de 52 parts, ci 52 parts.

Madame Andrée LYON BRANCALEONI, Messieurs Eric BRANCALEONI, Franck BRANCALEONI et William BRANCALEONI

Propriétaires de 24 parts, ci 24 parts.

Monsieur Marcel BRANCALEONI

Propriétaire de 24 parts, ci 24 parts.

Eric BRANCALEONI préside la séance en qualité de Gérant non Associé.

Le Président constate que les associés présents ou représentés possèdent plus de la moitié des parts composant le capital social et qu'en conséquence l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- les copies des lettres de convocation ;
- la feuille de présence ;
- le rapport de gestion de la gérance ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 30/09/2014 ;
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de commerce ;
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que tous les documents prescrits par l'article 36 du décret du 23 mars 1967 ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant

- Rapport de gestion sur l'activité de la Société ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 30/09/2014 et quitus à la gérance ;
- Affectation du résultat ;
- Rapport spécial du Gérant sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de commerce, approbation de ces conventions ;
- Ratification de la rémunération de la gérance ;

Le Président donne lecture :

- du rapport de gestion de la gérance ;
- du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de commerce.



Puis, il ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la Société, approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 30/09/2014 lesquels font apparaître une perte de 33.905,30 euros.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Affectation du résultat

L'assemblée générale décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à 33.905,30 euros de la manière suivante:

ORIGINE

Résultat déficitaire de l'exercice : 33.905,30 euros.

AFFECTATION

Report à nouveau : 33.905,30 euros.

S'agissant du deuxième exercice social l'assemblée générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividendes au titre du premier exercice.

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code des impôts, les associés approuvent également le montant global des dépenses et charges non déductibles des bénéfices soumis à l'impôt sur les Sociétés s'élevant à 0 euros ainsi que l'impôt supporté en raison desdites dépenses et charges s'élevant à 0 euros.

L'assemblée générale constate que le résultat de l'exercice ne permet pas de reconstituer les capitaux propres de la société, qui demeurent donc inférieurs à la moitié du capital social et qu'il convient, conformément aux dispositions de l'article L 223-42 du Code de commerce, que l'assemblée générale extraordinaire des associés soit convoquée dans les quatre mois de la présente assemblée à l'effet de décider s'il y a lieu à dissolution anticipée.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale après avoir pris connaissance du rapport spécial sur les conventions relevant de l'article L 223-19 du Code de commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte du fait que la rémunération allouée au Gérant au cours de l'exercice a été nulle et que ses cotisations sociales personnelles n'ont pas été prises en charge.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à douze heures.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Gérant.



TAMARIN PROMOTION
Société à responsabilité limitée
Au capital de 10.000 Euros
Siège social : 12 Avenue des Arlucs
06150 CANNES LA BOCCA

RCS CANNES 789 158 730

ASSEMBLEE GENERALE DU 27/10/2016

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS

DE L'EXERCICE CLOS LE 30/09/2014

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle en application des statuts et des dispositions du Livre deuxième du Code de commerce pour vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 30/09/2014, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes dudit exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous les documents prévus par la réglementation en vigueur vous ont été communiqués et tenus à votre disposition dans les délais impartis.

SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

ANALYSE DE L'EVOLUTION DES AFFAIRES

Les nouveaux programmes en cours vont permettre de générer des dividendes et d'assurer ainsi la pérennité de l'entreprise

Principaux risques et incertitudes

NEANT

Utilisation des instruments financiers

NEANT

EVENEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Il convient de souligner qu'aucun évènement important n'est survenu entre la date de la clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport est établi.



ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

NEANT

EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

L'évolution prévisible de la situation de la société et les perspectives d'avenir ne suscitent aucune remarque significative.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

La société a une participation de 50 % dans la Sarl BEAUSOLEIL PROJET dont la situation nette au 30/09/2014 est de + 1.600 euros pour un résultat de - 6.400 euros.

Le compte courant dans cette société est de 30.300 euros.

La société a une participation de 50 % dans la Sarl 9 D'ANGELY dont la situation nette au 30/09/2014 est de +3.037,50 euros pour un résultat de - 4.962,50 euros.

Le compte courant dans cette société est créiteur de 140.937,80 euros.

La société a une participation de 50 % dans la Sarl VILLA ORESSENCE dont la situation nette au 30/09/2014 est de + 97.513,25 euros pour un résultat de + 165.123,49 euros.

Le compte courant dans cette société est de 173.180,03 euros.

PRISES DE PARTICIPATIONS

NEANT

PRISES DE CONTROLE

NEANT

CESSIONS DE PARTICIPATIONS

NEANT

SOCIETES CONTROLEES

NEANT

PARTICIPATIONS CROISEES

NEANT



INFORMATION SUR LES DELAIS DE PAIEMENT

En application des dispositions de l'article L 441-6-1 al 1 du Code de Commerce, nous vous indiquons la décomposition, à la clôture des deux derniers exercices, du solde des dettes à l'égard des fournisseurs, par date d'échéance :

Dettes Fournisseurs en euros à	30 jours	45 jours	60 jours	90 jours	120 jours
30/09/2014	0	0	0	39.887	0
30/09/2013	0	0	0	0	0

EXPOSE SUR LES RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

Au titre de l'exercice clos le 30/09/2014 :

- . le chiffre d'affaires hors taxes s'est élevé à 0 euro contre 0 euro au titre de l'exercice précédent ;
- . le total des produits d'exploitation s'élève à 0 euro contre 0 euro au titre de l'exercice précédent ;
- . les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 34.640 euros dont 30.000 euros d'honoraires d'assistance et gestion, contre 3.823 euros au titre de l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort à -34.640 euros contre -3.823 euros au titre de l'exercice précédent.

L'effectif salarié moyen s'élève à 0.

Le résultat financier se solde par un résultat positif de 734 euros contre -3.637 euros au titre de l'exercice précédent.

Le résultat courant avant impôt de l'exercice ressort à -33.905 euros contre -7.460 euros au titre de l'exercice précédent.

Le résultat exceptionnel est nul.

Compte tenu des éléments ci-dessus le résultat de l'exercice se solde par une perte de 33.905 euros contre -7.460 euros au titre de l'exercice précédent.

Au 30/09/2014, le total du bilan de la Société s'élevait à 574.877 euros contre 271.918 euros au titre de l'exercice précédent.

ANALYSE DE L'EVOLUTION DES RESULTATS ET DE LA SITUATION FINANCIERE

L'analyse objective et exhaustive de l'évolution des résultats, de la situation financière de la société, notamment de sa situation d'endettement, au regard du volume et de la complexité des affaires ne suscitent aucun commentaire particulier.

L'avancement des programmes immobiliers en cours est conforme aux prévisions.

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 30/09/2014 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Toutes précisions et justifications figurent en annexe.

Le bilan et le compte de résultat figurent en annexe.



AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à 33.905,30 euros de la manière suivante:

ORIGINE

Résultat déficitaire de l'exercice : 33.905,30 euros.

AFFECTATION

Report à nouveau : 33.905,30 euros.

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est précisé que s'agissant du deuxième exercice social il n'a pas été distribué de dividendes au titre du premier exercice.

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code des impôts, nous vous précisons que le montant global des dépenses et charges non déductibles des bénéfices soumis à l'impôt sur les Sociétés s'élève à 0 euros et que l'impôt supporté en raison desdites dépenses et charges est de 0 euros.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

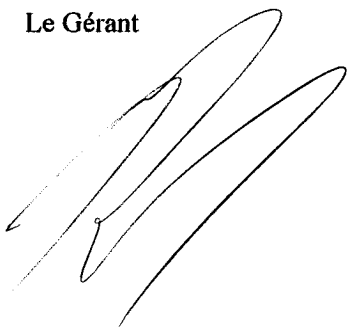
Nous allons vous présenter le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de commerce.

RATIFICATION DE LA REMUNERATION DU GERANT

Nous vous demanderons de prendre acte de ce que la rémunération allouée au Gérant au cours de l'exercice été nulle, de même que la prise en charge de ses cotisations sociales personnelles.

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises.

Le Gérant



TAMARIN PROMOTION
Société à responsabilité limitée
Au capital de 10.000 Euros
Siège social : 12 Avenue des Arlucs
06150 CANNES LA BOCCA

RCS CANNES 789 158 730

ASSEMBLEE GENERALE DU 27/10/2016

RAPPORT SPECIAL DU GERANT SUR LES CONVENTIONS VISEES

PAR L'ARTICLE L 223-19 DU Code de Commerce

EXERCICE CLOS LE 30/09/2014

Chers associés,

En application des articles L 223-19 du Code de commerce et 35 du décret du 23 mars 1967, nous vous présentons notre rapport spécial sur les conventions intervenues entre la société et l'un de ses Gérants ou associés :

1.- CONVENTIONS ANTERIEURES

- 1.1-** Entre la Société et Messieurs Raymond et Marcel BRANCALEONI relatives à la rémunération de leurs apports en compte courant qui ont permis d'assurer les besoins en financement de l'opération immobilière en cours et d'obtenir les concours bancaires indispensables.

Cette rémunération a généré 12.825 euros pour l'exercice écoulé.

- 1.2-** Entre la société et la société SOFIN, immatriculée au RCS d'ANTIBES sous le n° B 320 817 075, portant sur l'externalisation de la gestion comptable et administrative confiée totalement à cette dernière

Charges de l'exercice : 3.000 euros contre 1.500 euros sur l'exercice précédent.

2.- CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE

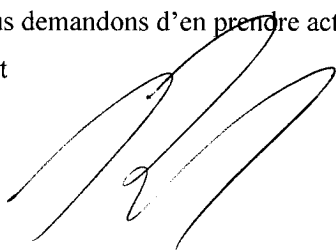
- 2.1-** Entre la société et la société TAMARINS DVLP, immatriculée au RCS de CANNES sous le n° 491 964 805, l'externalisation de la gestion comptable et administrative confiée totalement à cette dernière portant sur l'assistance et conseil dans les domaines de gestion financière, administrative et comptable, gestion commerciale et stratégie. La rémunération mensuelle de la société TAMARINS DVLP est fixée, pour sa partie fixe à 1.000 € HT auxquels s'ajouteront une part variable de 500 € HT pour chaque société support de programme active gérée par la société TAMARIN PROMOTION.

Charges de l'exercice : 30.000 euros.

- 2.2-** Entre les sociétés centralisatrices du groupe TAMARIN PROMOTION, TAMARIN INV, TAMARINS DVLP et les sociétés filiales portant sur la gestion centralisée de trésorerie et d'avances intra-groupe.

Nous vous demandons d'en prendre acte.

Le Gérant



TAMARIN PROMOTION
Société à responsabilité limitée
Au capital de 10.000 Euros
Siège social : 12 Avenue des Arlucs
06150 CANNES LA BOCCA

RCS CANNES 789 158 730

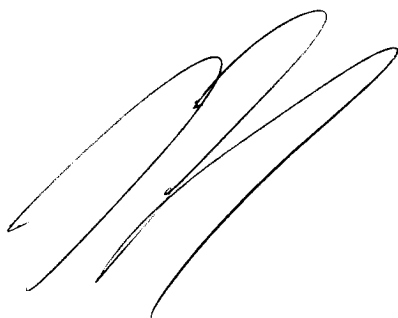
**PROPOSITION DE RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 27 OCTOBRE 2016
RELATIF A L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2014**

Nous vous proposons d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à 33.905,30 euros de la manière suivante :

	Montants (en euros)	Montants (en euros)
<u>ORIGINE :</u> • Résultat déficitaire de l'exercice		33.905,30
<u>AFFECTATION</u> • Report à nouveau	33.905,30	
<u>TOTAUX</u>	33.905,30	33.905,30

Le gérant

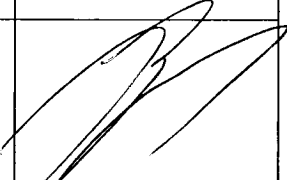
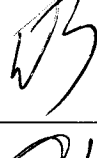
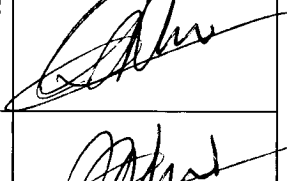
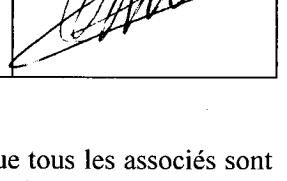
Eric BRANCALEONI



TAMARIN PROMOTION
Société à responsabilité limitée
Au capital de 10.000 Euros
Siège social : 12 Avenue des Arlucs
06150 CANNES LA BOCCA

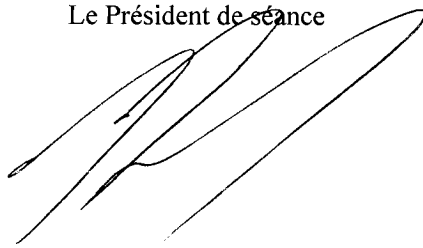
RCS CANNES 789 158 730

FEUILLE DE PRÉSENCE À L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 27/10/2016

	NOMBRE DE PARTS	NOMBRE DE VOIX	MANDATAIRES (Nom, prénom, adresse)	SIGNATURES
SARL TAMARINS DVLP 12 Avenue des Arlucs 06150 CANNES LA BOCCA	52	52	BRANCALEONI Eric	
BRANCALEONI LYON Andrée 702 Boulevard de la Garoupe, 06160 JUAN LES PINS	24	24	MARCEL BRANCALEONI	
BRANCALEONI Eric 12 Avenue des Arlucs 06150 CANNES LA BOCCA				
BRANCALEONI William				
BRANCALEONI Franck			BRANCALEONI WILLIAM	
BRANCALEONI Marcel 36 Chemin des Sables 06160 JUAN LES PINS	24	24		

Le Président de séance certifie exacte la présente feuille de présence, faisant apparaître que tous les associés sont présents, totalisant 100 parts sociales ayant droit de vote, et auxquelles sont attachées 100 voix.

Le Président de séance



TAMARIN PROMOTION
Société à responsabilité limitée
Au capital de 10.000 Euros
Siège social : 12 Avenue des Arlucs
06150 CANNES LA BOCCA
RCS CANNES 789 158 730

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE

Le jeudi 27/10/2016 à 10 heures
Au siège social de la société

POUVOIR

Je soussigné(e) André Biancafiori

demeurant : 06160 Juan les Pins

propriétaire de actions de la société TAMARIN PROMOTION, société à responsabilité limitée au capital de 10.000 euros, dont le siège social est à CANNES LA BOCCA (06150), 12 avenue des Arlucs, immatriculée sous le numéro 789 158 730 au RCS de CANNES,

donne pouvoir, par les présentes à

M. Marcel BRANCAFIONI

demeurant : 36, Chemin des Sables, 06160 JUAN LES PINS

aux fins de me représenter à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le jeudi 27/10/2016 à 10 heures au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur l'activité de la Société ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 30/09/2014 et quitus à la gérance ;
- Affectation du résultat ;
- Questions diverses.

En conséquence, assister à cette assemblée, prendre part à toutes discussions et délibérations, émettre tous avis et tous votes ou s'abstenir sur les questions à l'ordre du jour, signer tous les procès-verbaux et autres pièces et généralement faire le nécessaire.

Dans le cas où cette assemblée ne pourrait délibérer à la majorité requise pour la validité des décisions, le présent pouvoir conservera ses effets pour l'assemblée réunie ultérieurement sur deuxième convocation avec le même ordre du jour.

Écrire la mention ci-dessous

« **BON POUR POUVOIR** »

Dater et signer

14/10/2016
André Biancafiori


Le mandataire écrira

« **ACCEPTE** »

Dater et signer

Accepté le 27.10.2016


TAMARIN PROMOTION
Société à responsabilité limitée
Au capital de 10.000 Euros
Siège social : 12 Avenue des Arlucs
06150 CANNES LA BOCCA
RCS CANNES 789 158 730

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE

Le jeudi 27/10/2016 à 10 heures
Au siège social de la société

POUVOIR

Je soussigné(e) Guillaume BRANCALEONI

demeurant :

propriétaire de actions de la société TAMARIN PROMOTION, société à responsabilité limitée au capital de 10.000 euros, dont le siège social est à CANNES LA BOCCA (06150), 12 avenue des Arlucs, immatriculée sous le numéro 789 158 730 au RCS de CANNES,

donne pouvoir, par les présentes à

M. William BRANCALEONI

demeurant : Villa 15, Les Jardins d'Isa, 619 Chemin des Naires, 06600 ANTIBES

aux fins de me représenter à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le jeudi 27/10/2016 à 10 heures au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur l'activité de la Société ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 30/09/2014 et quitus à la gérance ;
- Affectation du résultat ;
- Questions diverses.

En conséquence, assister à cette assemblée, prendre part à toutes discussions et délibérations, émettre tous avis et tous votes ou s'abstenir sur les questions à l'ordre du jour, signer tous les procès-verbaux et autres pièces et généralement faire le nécessaire.

Dans le cas où cette assemblée ne pourrait délibérer à la majorité requise pour la validité des décisions, le présent pouvoir conservera ses effets pour l'assemblée réunie ultérieurement sur deuxième convocation avec le même ordre du jour.

Écrire la mention ci-dessous
« **BON POUR POUVOIR** »

Dater et signer

24/10/2016
Guillaume Brancaloni

Accepté
27/10/2016
[Signature]
Le mandataire écrit
« **ACCEPTE** »
Dater et signer